

La Loi NOTRe du 7 août 2015 a induit une révision des cartes intercommunales qui a abouti, sur le Nord Isère, à l'émergence par fusion d'EPCI de deux nouvelles communautés de communes : la CC des Balcons du Dauphiné et le CC des Vals du Dauphiné.

Au 1er janvier 2017, la Communauté de communes (CC) des Vallons du Guiers a fusionné avec les CC suivantes : Bourbre-Tisserands, Vallée de l'Hien et Vallons de la Tour. La CC issue de la fusion est la CC des Vals du Dauphiné, qui demeure membre de trois syndicats de collecte : le SMND, le SICTOM de la région de Morestel et le SICTOM du Guiers :

- Le SICTOM de Morestel exerce sa compétence pour le compte des Vals du Dauphiné sur la partie du territoire qui était anciennement ceux des CC des Vallons de la Tour et de Bourbre-Tisserands.
- Le SMND exerce sa compétence pour le compte des Vals du Dauphiné sur la partie du territoire qui était anciennement celui de la Vallée de l'Hien.
- Le SICTOM du Guiers exerce sa compétence pour le compte des Vals du Dauphiné sur la partie du territoire qui était anciennement celui des Vallons du Guiers.

Le SICTOM du Guiers exerce également sa compétence pour le compte de la CC Val Guiers sise en Savoie.

Afin de rationaliser l'intervention des syndicats de collecte et de traitements de déchets sur ces territoires, une réorganisation territoriale de la compétence a été décidée au niveau du Nord Isère :

- les CC des Vals du Dauphiné et des Balcons du Dauphiné se retirent du SMND pour adhérer au SICTOM de Morestel au 1er janvier 2022
- le SICTOM du Guiers adhère au SICTOM de Morestel au 1er janvier 2022.

Ainsi, à compter du 1er janvier 2022, par l'adhésion du SICTOM du Guiers au SICTOM de la région de Morestel, la compétence des CC des Vals du Dauphiné et de Val Guiers en matière de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés sera transférée au SICTOM de la région de Morestel.

Le Sictom de la région de Morestel collecte déjà depuis le 1^{er} janvier 2020 les habitants et commerçants des communes du territoire du Sictom du Guiers. Il n'y aura donc peu de modifications :

- la collecte des communes de Granieu et de Belmont-Tramonet passeront du jeudi matin au jeudi après-midi : merci de sortir votre bac au plus tard à 12h le jour de collecte ;
- la collecte de la commune de Champagneux passera du jeudi après midi au lundi matin. Merci de sortir le bac à la collecte la veille au soir.

Pour tout contact, le nouveau numéro de téléphone sera celui du Sictom de la région de Morestel : 04 74 80 10 14 et l'adresse mail contact@sictom-morestel.com
784 chemin de la déchèterie – 38510 Arandon Passins